



MAIRIE DE FOUILLOY

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2019

Le jeudi 7 février 2019, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 30 janvier 2019, en séance ordinaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BROCHOT Bernard, maire.

Etaient présents : Mesdames DEFRUIT Claudie, DUFLOT Elisabeth, HENAUX Catherine, LEGRAND Isabelle, RENAUD Sylvie, Messieurs BROCHOT Bernard, BOCQUET Philippe, CAUVET Matthieu, ESTIENNE Jacky, GRIMAL Dominique et RONDOT Serge

Etaient absents excusés : Mme RAYEZ Séverine, Messieurs LEDUC Grégory, MERCIECA Jean-Michel, SELLES David et DUCROCQ Yves.

Mme RAYEZ Séverine donne pouvoir à Mme LEGRAND Isabelle

M. LEDUC donne pouvoir à Mme DEFRUIT Claudie

M. MERCIECA Jean-Michel donne pouvoir à Mme HENAUX Catherine

M. SELLES David donne pouvoir à Mme RENAUD Sylvie

Etaient absents : Mme MARCHAL Anne-Marie, Messieurs BAILLET Ludovic et LEBOISNE Jean-Michel

M. le Maire ouvre la séance à 18h35.

M. le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour : autorisation de paiement d'heures supplémentaires aux personnes en contrat ou/et contrat PEC

Nomination d'un secrétaire de séance

M. le Maire propose Mme LEGRAND Isabelle comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

1) Approbation du PV du 16/11/2018

En l'absence d'observations et de questions, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du vendredi 16 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

2) Délibération pour droit de préemption

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de faire jouer le droit de préemption de la commune pour le corps de ferme situé 1 Rue Hippolyte Noiret à FOUILLOY.

M. Pierre TIRACHE, étant décédé, son héritier met en vente le corps de ferme situé rue Hippolyte Noiret. Un acheteur en proposerait 120 000€. M. TESSON, architecte, nous conseille d'acheter la propriété pour effectuer des aménagements piétonniers dans la commune. De ce fait, nous envisageons de faire jouer le droit de préemption de la commune pour acquérir le bien. (Lors d'une transaction immobilière, la commune peut faire jouer son droit de préemption et acheter le bien en lieu et place de l'acheteur initial). Nous sommes intéressés pour détruire une partie des bâtiments afin d'élargir le chemin « Tour des Haies » et de valoriser l'allée du lotissement « le marché » pour favoriser la circulation des piétons et des cyclistes.

Mme LEGRAND Isabelle demande si les propriétaires de la rue Aristide Briand pourront construire des garages et utiliser ce chemin.

M. Le Maire répond : cela n'est pas prévu dans l'immédiat.

M. le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour le droit de préemption

Adopté à l'unanimité

3) Délibération pour résiliation d'un contrat

M. le Maire donne la parole à Me DEFRUIT. M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre fin au paiement du contrat qui nous liait à la société téléphonique EUROSYS et à l'organisme de financement GRENKE.

Le Tribunal Administratif d'Amiens ayant débouté ces deux sociétés de leurs prétentions et sachant que leurs prestations ne sont plus assurées depuis le 15/10/2015.

Le matériel téléphonique, à l'état neuf, est à leur disposition en mairie.

Maître Quennehen, avocat, nous conseille avant d'envoyer un courrier avec accusé de réception de prendre une délibération pour appuyer notre demande.

Adopté à l'unanimité

4) Délibération pour l'achat de mobilier et matériel pour l'école et la restauration scolaire

Mr le maire donne la parole à Mr GRIMAL. Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil municipal pour faire une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), concernant l'achat de matériel et mobilier pour l'école et le service de restauration. La demande de subvention doit être faite avant le 28/02/2019. Achats de matériels informatiques, de tables et de chaises pour l'école, de tables et de chaises pour le service de restauration. Des devis sont en cours auprès de fournisseurs.

M. GRIMAL Dominique précise qu'il existe un site de vente d'occasion des matériels de collectivité, dépendant du conseil départemental.

Adopté à l'unanimité

5) Délibération modification du tableau des effectifs

M. le maire donne la parole à Me DEFRUIT. Elle demande au conseil municipal la modification du tableau des effectifs. Suite à diverses promotions, nous souhaitons que :

- 3 postes d'adjoints techniques soient transformés en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à ce jour
- 1 poste d'adjoint technique soit transformé en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/12/2019

Adopté à l'unanimité

Mr le maire donne la parole à Me DEFRUIT. Elle demande au conseil municipal l'autorisation de notifier sur le tableau des effectifs

Filière administrative, 1 poste d'adjoint administratif territorial, occupé par un adjoint administratif territorial titulaire au 01/03/2019. Emploi à temps partiel de Mme Lainé.

Adopté à l'unanimité

6) Autorisation paiement heures supplémentaires

M. le Maire donne la parole à Me DEFRUIT. Elle demande au conseil municipal l'autorisation de payer des heures complémentaires aux personnes employées en contrat (CDD) ou en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences).

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

M. ESTIENNE Jacky s'interroge sur le bien-fondé de l'arrêté concernant la limitation de vitesse 30km/h puis 50km/h sur certains tronçons de la rue Jules Lardièrre.

M. le Maire précise que désormais la vitesse réglementaire est de 30 km/h dans l'ensemble de la rue Jules Lardièrre ainsi que la rue Roger Salengro et une partie de la rue Aristide Briand.

M. ESTIENNE Jacky demande ce qu'il en est de la transformation de l'éclairage public en Led.

M. GRIMAL Dominique précise que cela suit son cours, que l'éclairage public de la rue Jules Lardièrre devrait être bientôt équipé en Led par l'entreprise SOPELEC.

Mme DEFRUIT Claudie ajoute que la FDE fait une étude pour l'éclairage des passages piétons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

